

1. *Débitrice:* **Apocalypse Café Sàrl**, Ch. de Chatanerie 5,
1023 Crissier
2. *Déclaration de faillite:* 04.08.2005
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 05.12.2005
4. *Avance de frais:* CHF 7'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques:* But : exploitation du café-restaurant et salon de jeux L'Apocalypse, à Crissier.

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00140495)